

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 novembre 2020 à 19h30, salle Dulcie September

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 21 septembre 2020
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°050 au n°059
- Conventions signées par le maire du n°082 au n°219

VIE MUNICIPALE

1. Proposition de tenue du Conseil Municipal à huis clos.

INFORMATIQUE

2. Demande de subvention de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2020 – Finalisation de l'installation de la vidéoprotection aux entrées de ville – parking de l'abbé Evrard – parking Denis de Chailly – changement du logiciel de gestion des caméras.

URBANISME

- 3. Cession de la parcelle ZH n°219P à la fondation Ellen POIDATZ.
- 4. Opposition au transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.
- 5. Extension du périmètre de l'autorisation préalable à la mise en location et création d'un périmètre de déclaration préalable à la mise en location.
- 6. Délibération de renomination de la rue des Pâtures du Gué en rue de la Grenouillère.

RESSOURCES HUMAINES

- 7. Créations de poste.
- 8. Mise en place du temps partiel annualisé et fixant les modalités d'application.

CULTURE

- 9. Demande de subvention au titre de l'année 2021 en faveur des équipements culturels à rayonnement territorial ou local entre le département de Seine-et-Marne et la commune de Nangis.
- 10. Demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'exploitation cinématographique entre le département de Seine-et-Marne et la commune de Nangis.

JEUNESSE

- 11. Demande de renouvellement d'agrément du dispositif « service civique » pour une durée de trois ans.
- 12. Labellisation de la structure d'information jeunesse SIJ pour une durée de 3 ans 2020/2023.

VIE LOCALE

13. Subventions exceptionnelles aux associations au titre de l'année 2020.

COMMERCE

14. Convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique.

EDUCATION

15. Modification des représentants au sein des conseils d'administration du collège René Barthélémy et du lycée Henri Becquerel.

FINANCIER

- 16. Prise en charge des frais de réparation sur véhicule municipal.
- 17. Nouvelles modalités de calcul du quotient familial pour la restauration scolaire.
- 18. Versement d'un acompte sur leur subvention 2021 aux associations conventionnées durant l'année 2020.
- 19. Versement d'un acompte sur la subvention 2021 de la caisse des écoles de Nangis.

- 20. Versement d'un acompte sur la subvention 2021 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Nangis.
- 21. Versement d'un acompte sur la contribution 2021 au SICPAN.
- 22. Allocation de Sainte Barbe aux sapeurs-pompiers pour l'année 2020.
- 23. Décision modificative n°1 au budget principal en sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020.
- 24. Décision modificative n°1 au budget annexe « activités culturelles » en section de fonctionnement pour l'année 2020.
- 25. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent budget principal.
- 26. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget annexe de l'assainissement de l'exercice précédent budget assainissement.
- 27. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget annexe de l'eau de l'exercice précédent budget eau.
- 28. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent budget centre aquatique.
- 29. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent budget activités culturelles.
- 30. Accord de la garantie d'emprunt au groupe ActionLogement « Mon Logis » création de 11 logements (3 logements plus et 8 logements PLAI) sis impasse de la Grenouillère les Pâtures du Gué Nangis (77370) avec contrat de prêt en annexe.
- 31. Contraction d'un emprunt de 600 000€ auprès de la caisse d'épargne d'Ile de France budget principal.
- 32. Part communale de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2021.
- 33. Surtaxe communale sur le prix de vente de l'eau à compter du 1er janvier 2021.
- 34. Budget annexe centre aquatique « Aqualude » tarifs à compter du 1er janvier 2021.
- 35. Budget annexe des activités culturelles tarifs pour les droits d'utilisation des salles municipales à compter du 1er janvier 2021.
- 36. Tarifs accueils pré et post scolaires et de la restauration municipale à compter du 1er janvier 2021.
- 37. Tarifs de la brocante pour l'année 2021.
- 38. Tarifs des cimetières à compter du 1er janvier 2021.
- 39. Tarifs des droits de place sur le marché de Noël à compter du 1er janvier 2021.
- 40. Tarifs de la médiathèque municipale à compter du 1er janvier 2021.
- 41. Tarifs de reproduction de documents à compter du 1er janvier 2021.
- 42. Tarifs des droits d'occupation du domaine public et des locations de matériels à compter du 1er janvier 2021.
- 43. Tarifs des activités seniors à compter du 1er janvier 2021.
- 44. Tarifs des droits de place pour les cirques et fêtes foraines à compter du 1er janvier 2021.

SECRETARIAT GENERAL

45. Vœu portant sur l'emplacement du siège de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

QUESTION(S) DIVERSE(S)

- Information concernant les mises ou renouvellements de mises à disposition du personnel communal.
- Note d'information relative à l'arrêté préfectoral n°2020/DRIEE/ ud77/083 du 18 septembre 2020 applicable à la société Nangis Biogaz pour l'exploitation de cette installation de méthanisation.

QUESTION(S) ORALE(S)



Les séances du conseil municipal sont publiques. Le présent conseil est susceptible de se tenir à huis clos